

Conseiller en insertion professionnelle

Titre professionnel de niveau 5 (ancien niveau III)

enregistré au RNCP sous le n° 403

Formation financement Individuel/ OPCO/...

Le métier :

Le conseiller en insertion professionnelle (CIP) favorise par des réponses individualisées l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ou des adultes rencontrant des difficultés d'insertion ou de reconversion. Son action vise à les aider à construire et à s'approprier un parcours d'accès à l'emploi et à surmonter progressivement les freins rencontrés.

Le CIP accueille les personnes individuellement ou en groupe et facilite leur accès à des informations concernant l'emploi, la formation et les services dématérialisés. Il appréhende la personne dans sa globalité et analyse ses besoins. Il identifie ses atouts, ses freins, ses motivations et ses compétences pour élaborer avec elle progressivement un diagnostic partagé de sa situation.

Afin de favoriser les interactions entre les publics et leur environnement socio-économique, il s'appuie sur ses connaissances du bassin d'emploi, du marché du travail, de l'offre de formation, des dispositifs et des aides. Il travaille en équipe, en réseau et dans un cadre partenarial avec des structures et des acteurs de son territoire d'intervention qu'il a identifiés. Il rend compte de son activité à sa structure et aux prescripteurs et en assure le traitement administratif à l'aide d'outils bureautiques et numériques.

Afin d'accompagner les personnes vers l'emploi, le CIP définit avec elles lors d'entretiens individuels centrés sur la personne, des parcours d'insertion adaptés à leurs projets, leurs ressources et leurs besoins. Le CIP analyse régulièrement sa pratique afin de la faire évoluer.

Il définit des modalités de collaboration avec les employeurs et contribue à l'insertion durable des publics dans l'emploi.

Suivant son contexte de travail, il peut se spécialiser dans un champ spécifique de l'insertion. Autonome dans le déroulement de ses interventions, il est placé sous la responsabilité hiérarchique du directeur de la structure ou du chef de service.

Le CIP est en contact principalement avec le public de sa structure (jeunes, travailleurs en situation de handicap, demandeurs d'emploi, salariés, cadres, seniors, bénéficiaires des minima sociaux, personnes sous-main de justice...). Il travaille seul ou en équipe et entretient des liens permanents avec les acteurs locaux de l'insertion sociale et professionnelle.

Les activités types et la validation du titre professionnel : (chaque ccp peut être validé individuellement)

| | |
|--|--|
| <p>CCP 1 Accueillir pour analyser la demande des personnes et poser les bases d'un diagnostic partagé</p> | <p><i>Informar une personne ou un groupe sur les ressources en matière d'insertion et les services dématérialisés ; Analyser la demande de la personne et poser les bases d'un diagnostic partagé ; Exercer une veille informationnelle, technique et prospective pour adapter son activité au public et au contexte ; Travailler en équipe, en réseau et dans un cadre partenarial pour optimiser la réponse aux besoins des personnes accueillies ; Réaliser le traitement administratif et les écrits professionnels liés à l'activité dans un environnement numérique.</i></p> |
| <p>CCP 2 – Accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle</p> | <p><i>Contractualiser et suivre avec la personne son parcours d'insertion professionnelle ; Accompagner une personne à l'élaboration de son projet professionnel ; Accompagner la réalisation des projets professionnels ; Concevoir des ateliers thématiques favorisant l'insertion professionnelle des publics ; Préparer et animer des ateliers thématiques favorisant l'insertion ; Analyser sa pratique professionnelle.</i></p> |
| <p>CCP 3 – Mettre en œuvre une offre de services auprès des employeurs pour favoriser l'insertion professionnelle</p> | <p><i>Déployer, dans une démarche projet, des actions de prospection avec les employeurs du territoire pour favoriser l'insertion professionnelle ; Apporter un appui technique aux employeurs en matière de recrutement ; Faciliter l'intégration et le maintien du salarié dans son environnement professionnel ; Inscrire ses actes professionnels dans une démarche de développement durable. Compétences transversales de l'emploi (le cas échéant) : Intégrer la prévention des risques professionnels dans son travail.</i></p> |

La session de validation se déroule en fin de formation. Lors de l'épreuve de synthèse, Le jury évalue le candidat à la suite d'une mise en situation professionnelle, d'un entretien technique et de questionnements à partir du dossier de synthèse de pratiques professionnelles.

Pré requis : Niveau 5

Public : tout public.

Suite de parcours : Management de structure, Direction d'entreprise, Relation socioprofessionnelle, Relation commerciale...

Dates : Nous consulter

Nombre d'heures en centre 546 h (face à face pédagogique et accompagnement) / Période de formation en milieu professionnel 140 h
Soit parcours de 686 heures.

Lieu de formation : Académie Lax – 175, avenue de Prades 66000 Perpignan

Accès à la formation et coût : Auditeurs libres différents types de financement (nous consulter)

Contact : 09.52.27.34.71

contact@academielax.com

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accès des locaux conformes aux personnes à mobilité réduite

Accueil des personnes en situation de handicap, par le référent handicap, en entretien pour définir les besoins spécifiques de la personne et les adaptations possibles.